

Jeu questionnaire sur le salaire minimum

1. Les premières législations sur le salaire minimum ont été établies pour encadrer le travail des femmes et des enfants.

Vrai Faux

2. Au Québec, le salaire minimum est établi à partir d'un seul critère : le ratio entre le salaire minimum et le salaire moyen.

Vrai Faux

3. Plus du quart des personnes en emploi au Québec gagnaient 15 \$ l'heure ou moins en 2015.

Vrai Faux

4. Si une personne travaille à temps plein au salaire minimum, elle dispose d'un revenu qui lui permet de sortir de la pauvreté.

Vrai Faux

5. Ce sont surtout des adolescentEs qui occupent les emplois au salaire minimum.

Vrai Faux

6. Sur 10 personnes qui travaillent au salaire minimum ou un peu plus, 6 sont des femmes.

Vrai Faux

7. La plupart des personnes qui travaillent au salaire minimum ont au moins un diplôme d'études secondaires.

Vrai Faux

8. Les emplois au salaire minimum se concentrent surtout dans le secteur des services (commerce au détail, restauration...).

Vrai Faux

9. Les emplois au salaire minimum demandent peu de compétences.

Vrai Faux

10. Les travailleurEs au salaire minimum sont plus susceptibles de vivre dans la précarité.

Vrai Faux